

Pétition « Vers le zéro-Pesticide »

(Pétition qui sera communiquée au Préfet, à la Chambre d'agriculture, la grande distribution, les firmes...)

Il est désormais reconnu par la communauté scientifique que les pesticides posent un problème majeur pour l'environnement et la santé humaine des agriculteurs qui manipulent ces produits comme pour les consommateurs en bout de chaîne alimentaire : malformations, stérilité de l'homme, atteinte à la biodiversité (disparition des abeilles...), cancers, etc...

Les pesticides se retrouvent en abondance dans l'eau des cours d'eau. Les traitements coûteux pour les supprimer sont supportés par les consommateurs-contribuables.

*Conscients désormais des risques majeurs encourus, des collectivités, des consommateurs (**charte « jardiner au naturel »**), des agriculteurs réduisent de façon drastique l'emploi de pesticides ou n'utilisent plus de pesticides (agriculture bio).*

Compte tenu de ces raisons et de la Directive cadre sur l'eau qui impose **pour 2015 un bon état de toutes les eaux**, il faut aller plus loin encore. C'est pourquoi, nous demandons :

-la réduction de l'emploi des pesticides **de 25%** d'ici **2010** et de **50%** d'ici **2013**, **la suppression immédiate des 53 substances dangereuses** prévue par le Grenelle de l'environnement ;

-l'interdiction par arrêté préfectoral des pesticides comme technique pour brûler le couvert végétal d'hiver et préparer la terre pour les cultures de printemps ;

-l'interdiction par arrêté préfectoral des pesticides à moins de 10 mètres de tous les points d'eau en dehors des prescriptions particulières de l'arrêté du 12.09.2006 fixant des distances supérieures.

-l'interdiction des pesticides sur les voies de chemin de fer et les routes ;

-la mise sous haute surveillance de tous les pesticides vendus sur le département (système de contrôle et de traçabilité pour vérifier l'emploi des pesticides et la baisse de consommation) ;

-l'interdiction de vente des pesticides dans la grande distribution ;

-la vente des pesticides uniquement « au comptoir » dans les magasins spécialisés ;

-la mention obligatoire, sur tous les légumes et fruits proposés à la vente, des traitements effectués par pesticides.

